

DÉBAT / DISCUSSION SUR LE MARIAGE : 1^{ère} PARTIE
(MOULIANI ROZMIN BÉN / 7 JUILLET)

Questions des jeunes filles : cérémonie, nikkah, nuit du nikkah, vivre avec la belle famille, mutah

Quel est l'âge idéal pour le mariage : 18 → 22 ans

Il faut de la maturité = patience, samadjdaar, cuisine,...

**Le mariage est une relation en fait *trilatérale* : Allah + Homme + Femme
Sourate Roum (30 :21) : « et parmi Ses signes, Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection, de la bonté, Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent »**

**Celui qui donne la promesse de l'amour et de l'affection, c'est Allah swt.
C'est un signe pour ceux qui réfléchissent.**

Les jeunes craignent de ne pas être prêts pour le mariage.

Bertrand Russel demande à professeur Taqi Jafferi : « pourquoi donnez-vous tant d'importance au mariage ? »

Réponse : « le mariage transforme la personne en personne humaine »

La personnalité du jeune, irresponsable, se transforme en une seule nuit.

Ayatoullah Moutaharri dit que la fille qui, chez ses parents ne voulait pas se réveiller le matin, va se réveiller d'elle-même, spontanément, lorsque son bébé se lèvera la nuit !

Mohabbat et rehmat envoyés par Allah swt

La moitié de la foi est préservée pour la personne mariée.

Dans la jeunesse, réside une instabilité, une émotion, un désir.

Avec le mariage, la personne acquiert la sérénité et la stabilité.

Ayatoullah Amini dit que l'ancien 'alim qui a écrit le livre qu'il a lu disait que les garçons devraient se marier à 17ans et les filles à 14ans.

Ayatoullah l'interroge s'il a changé d'avis à l'époque actuelle, le 'alim répond qu'absolument pas.

Si le jeune ne peut se marier aussi tôt, il doit prendre sur lui-même de se préserver du péché (se préserver des contacts MSN, textos et autres).

2 rakats de namaz d'une personne mariée = 70 rakats d'un célibataire.

Donc si on retarde le mariage d'un jeune de plusieurs années, il perd un gros capital de prières.

Le consentement des futurs époux est essentiel, le père ne peut imposer son choix.

Pour le nikkah, besoin du consentement du père ou du grand-père paternel. Pour une fille vierge de 35 ans, besoin de l'autorisation de son père mais ce n'est pas le cas d'une divorcée de 20ans ou d'une veuve de 19 ans.

Cela, car la fille vierge se laisse tromper par les hommes.

Critères de sélection de l'époux selon les jeunes filles :

- **Imandar**
- **Aspect agréable**
- **Fidèle**
- **Qui travaille**
- **Romantique**
- **Grand**
- **Propre**
- **Akhlaq**
- **Plus âgé que soi, non fumeur**

Critères selon l'Islam :

- **Imane : est-ce qu'il fait namaz ? régulièrement ? A-t-il du aql ?**
- **Un homme vient voir 6^{ème} imam et dit qu'il ne trouve pas de partenaire pour sa fille. Imam as lui dit de voir s'il a Khauf e khouda : crainte d'Allah.**
Voir sa famille et son ascendance car influence sur les enfants.
- **Voir le frère de la fille car les enfants peuvent lui ressembler**
- **Akhlaq :**
- **Compatibilité (kufw): si les filles sont très éduquées, il doit y avoir une équivalence.**
En religion, il doit y avoir une équivalence des pensées => support mutuel
Argent : il doit y avoir + ou - d'équivalence. Shariat : lorsque la fille vient d'une famille très aisée, le mari doit considérer que cette fille doit continuer à vivre comme avant. Il doit donc y réfléchir.

Beauté + finance + iman à voir, mais si nous mettons le dernier critère en 1^{er}, Allah nous donnera les 3 critères

Pour faire connaissance, en présence des parents, avec le voile, dans l'intention du mariage = le garçon peut voir la fille et parler.

2^{ème} fois, meilleur que ce soit toujours chez les parents, sans voile, sans désir non autorisé.

3^{ème} fois, pas besoin d'enlever le voile, toujours discuter sous l'accord moral des parents.

La réalité du mariage est très éloignée du romantisme des feuilletons → divorces.

Quelles sont les questions à poser ?

D'abord écouter ce qu'il a à dire, si ses paroles sont sensées, commencer les questions :

Quel est le but de ta vie ?

Aurais-je le droit de travailler ?

Poser les conditions en fonction des droits qui sont les nôtres.

Possibilité d'épouser une 2^{ème} femme : mettre dans le contrat mais s'il ne le respecte pas, difficile de lutter car le Qur'an lui confère le droit d'épouser une autre.

Mais le Qur'an impose la clause de la justice envers les épouses = difficile à respecter → à ce moment, il ne lui est pas possible d'épouser une 2^{ème} femme.